

Consultation sur les avant-projets de lois modifiant la loi du 6 juillet 2004 sur l'Université de Lausanne (LUL) et la loi du 16 novembre 1993 sur les Hospices cantonaux (LHC) en vue de la réorganisation du domaine de la biologie et de la médecine dans ses dimensions de soins, d'enseignement et de recherche.

1. Appréciation globale

- 1.1. Globalement, l'organisation proposée pour MEDUNIL est-elle, selon votre organisme/institution, satisfaisante ?
- 1.2. Si cette organisation n'est globalement pas vraiment ou pas du tout satisfaisante, quelles en sont les raisons majeures ?

2. Gouvernance

- 2.1. Pensez-vous que l'organisation de la présidence permet un pilotage stratégique approprié de MEDUNIL en intégrant ses différentes missions (soins, enseignement, recherche) ?
- 2.2. Considérez-vous que le mode de nomination du Président et des vice-présidents est adéquat ?
- 2.3. Pensez-vous que les organes participatifs reflètent bien la diversité du personnel de MEDUNIL ?

3. Outils de pilotage politique

- 3.1. Pensez-vous que les principes et les procédures liées à la stratégie de développement et aux contrats de prestations (avec le DSAS et avec l'UNIL) sont appropriés ?

4. Propositions concernant le personnel académique

- 4.1. Est-ce que l'introduction d'une filière clinique permet selon vous de répondre de manière satisfaisante à la diversité des besoins en compétences pour le personnel académique dans un cadre hospitalo-universitaire ?
- 4.2. Pensez-vous que les titres et fonctions de relèvements retenus permettent de disposer d'un système cohérent tant au sein de MEDUNIL qu'au sein de l'Université ?

5. Dénomination

- 5.1. Est-ce que selon vous le nom retenu à ce stade (« Hôpital et Faculté de biologie et de médecine de l'Université de Lausanne (MEDUNIL) », reflète bien la volonté de renforcer une identité commune ?
- 5.2. Voyez-vous des possibilités d'amélioration pour cette dénomination ?

6. Autres commentaires